1 Introduction
2 Analyse des dangers : apesinspray
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Propane-2-ol
2.5.2 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine
2.5.3 1,3-diamine
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit apesinspray
Company	Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **apesinspray**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : apesinspray

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **apesinspray**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
État physique	liquide
Forme	
pH	9,0
Usage	Produit de nettoyage.
Date FDS	2023-11-24

La FDS date du 2023-11-24. Elle a donc 2 an(s).

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Propane-2-ol devrait être classée H319 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Propane-2-ol devrait être classée H336 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence :

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 P210
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Transport :

- ADR : 3
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : 3
- IATA : 3
- UN : 1219

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : • Retirer immédiatement les vêtements et chaussures contaminés.
• Laver abondamment la zone touchée avec du savon et une grande quantité d'eau.
• Si les troubles persistent, consulter un médecin.

eyes : • Protéger l’œil intact.
• Retirer les lentilles de contact si possible.
• Rincer immédiatement et abondamment à l’eau (y compris sous les paupières) pendant au moins 15 minutes.
• Si l’irritation persiste, consulter un médecin spécialiste.

ingestion : • Se rincer la bouche avec de l’eair puis boire beaucoup d’eau.
• Ne pas faire vomir.
• Ne pas donner de lait ni de boissons alcoolisées.
• En cas d’inconscience, ne rien faire avaler à la personne.
• Appeler un médecin.

inhalation : • Amener la victime à l’air libre.
• Consulter un médecin après toute exposition importante.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Propane-2-ol

Identification

- N° CAS : 67-63-0
- N° EINECS : 200-661-7

Concentration :from 70.0 to 90.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 200.0 - VLE-8h (mg/m³) : 500.0 - VLE-15min (ppm) : 400.0 - VLE-15min (mg/m³) : 1000.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHEAoût 2026Fiche n°66 - Propan-2-olFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Propan-2-ol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[16-18] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.2 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Identification

- N° CAS : 2372-82-9
- N° EINECS : None

Concentration :from 0.025 to 0.1

Dangers :

- H301 Toxique en cas d’ingestion.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.3 1,3-diamine

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 219-145-8

Concentration :from 0.0 to 0.0

Dangers :

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile. • Catégorie III conformément à la norme EN 374.
Yeux	Protection des yeux / du visage • Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Peau	Gants • Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile. • Catégorie III conformément à la norme EN 374.
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Protection respiratoire non nécessaire sauf en cas de formation d'aérosols. • Si besoin, filtre recommandé : Filtre ABEK-P3.
Corps	N/A

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Éviter la formation d'aérosols.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions d'un stockage sûr (section 7.2) - Conserver dans le conteneur d'origine. - Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. - Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. - Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. - Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. - Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Incompatibilités éventuelles - Matières à éviter : *donnée non disponible* (aucune incompatibilité spécifique n'est indiquée).
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Produit de nettoyage.